

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le 18 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard FAVIER, Maire.

Présents : Mr FAVIER Bernard, Mr GOUYON Gilles, Mr MOURLON Gérard, Mme ALVES Pierrette, Mme COMBEMOREL Sophie, Mr GIRAUD Patrice, Mr LECUYER Lionel, Mme BAGNAUD Marie-Claude, Mr DESAUNOIS Laurent, Mr BERAUD Christophe, Mme BARBECOT Annie, Mme LEBRETON Marie, Mme GIRAUDET Stéphanie

Absents excusés : Mrs GRENAT Claude, LASCIOUVE Jean-Claude

Mme BAGNAUD Marie-Claude a été élue secrétaire.

### **INTERVENTION MR DUPOUY**

Monsieur DUPOUY, président de l'Aéro-Club des Combrailles a souhaité rencontrer le Conseil Municipal afin d'échanger sur plusieurs points :

- Lors de cette rencontre, Monsieur DUPOUY a informé le Conseil Municipal que l'Association est déficitaire depuis plusieurs années et que si cela continue, dans 5 ans il n'y aura plus d'Aéro-club. Si l'Association cesse, les appareils seront repris par l'Etat.
- Le fait d'avoir couper la ligne téléphonique du hangar représente pour l'Aéro-Club un manque à gagner car le numéro de celui-ci figurait dans plusieurs brochures. De plus le portable n'est pas toujours suffisant.
- Le prix du loyer représente une charge trop importante pour l'Association alors que les autres associations ne paient pas lorsqu'elles se servent d'autres installations. Par exemple le foot qui utilise le stade et les vestiaires.
- Concernant l'assurance, il voudrait savoir si nous pouvons en prendre, une seule pour que cela coûte moins cher.
- De plus, il y a une fuite dans la toiture du bâtiment.
- Le chemin d'accès est en mauvais état, il faudrait boucher les trous.
- D'autre part Mr DUPOUY demande que dans le cadre de l'Aménagement Foncier, le chemin d'accès ne traverse plus la piste.

Après avoir entendu tous les arguments de Monsieur DUPOUY, le Conseil Municipal décide de s'occuper de reboucher les trous du chemin si celui-ci est communal (voir si il est compris dans le périmètre de l'Aménagement Foncier) et de réparer la toiture. Concernant le loyer, le Conseil Municipal décidera à la prochaine réunion si l'Aéro-club doit continuer de payer ou non.

### **DPU**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut utiliser son droit de préemption pour la vente suivante :

- Mme HENNEQUIN Nicole vend sa parcelle C 2026 à Perol à Mr BEGON-BICHARD René et Mme GALLENÉ Sylvie pour un montant de 5 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette propriété, aucun projet n'étant envisagé sur ce secteur.

### **ACQUISITION BATIMENT PETIT MARIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour passer avec son camion derrière la boulangerie, le futur boulanger n'aura pas assez de place. La solution est de détruire le bâtiment de Madame PETIT Marie (AB 143). L'acquisition de ce bâtiment nous coûterait 4 500 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir ce bâtiment pour la somme de 4 500 € pour ensuite le faire détruire.

### **WIFI 63**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme en collaboration avec le groupe La Poste ont lancé le 29 juin, le projet Wifi 63.

Ce projet a été conçu pour permettre d'offrir, sur nos territoires ruraux, aux habitants comme aux visiteurs et touristes, un point d'accès public à Internet, libre, gratuit et sécurisé.

Grâce à deux antennes connectées à une ligne ADSL fixe, chacun peut depuis son terminal mobile personnel (Smart phone, P.c. portable ou tablette) se connecter à l'intérieur du lieu de service au public que vous aurez choisi et à l'extérieur (24/24 et 7/7).

- Le dispositif (KIT) prévu comprend 2 bornes étanches pouvant être installées indifféremment à l'extérieur ou à l'intérieur ; La première diffuse, en champs libre, à 360° jusqu'à 50 m environ; La seconde diffuse à 55° jusqu'à 200 m. (dimensions 3,9 cm \* 25 cm et 8 cm \* 29 cm).
- Les éléments matériels fournis par le prestataire permettent de scinder le dispositif en 2 et installer, si besoin, une borne sur un site et la deuxième borne sur un autre site ; Les 2 sites devant disposer d'une ligne ADSL, point de départ de l'installation.
- L'abonnement est de 288€ HT Annuel comprenant la location des 2 bornes, la Hotline, les mises à jour logicielles, l'accès au service et au portail de gestion de votre dispositif. (pas de coût supplémentaire)
- Le Conseil Départemental a pris en charge les frais concernant 'la boucle et cœur de réseau', la conception du portail 'captif' et portail de gestion, la mise en service des bornes.
- Le portail de gestion nous permet d'avoir accès à nos statistiques de connexion mais aussi de contrôler nos installations.
- Le Conseil Départemental travaille en partenariat avec la poste qui offre une subvention de 800 € si une des 2 bornes au moins, est installée dans un point de contact postal éligible.

### **Dans le cas de SAINT PRIEST DES CHAMPS :**

Le point de contact postal est un bureau de poste en concertation. Pour toute demande éventuelle de subvention, la commune doit au préalable conclure cette phase de concertation

avec la poste pour valider le lieu. Si celui ci reste en bureau de poste, l'ouverture d'une ligne dédiée au Wifi63 sera nécessaire.

L'installation pourrait donc se faire :

Depuis la mairie, avec une borne Omnidirectionnelle en intérieur et une, en façade.  
Tout autre emplacement nécessite la présence ou l'ouverture d'une ligne ADSL.

L'installation peut être réalisée par nos soins, car il ne s'agit que de 2 bornes à fixer et à relier à un boîtier POE (alimentation électrique des bornes) intercalé entre la box (ou réseau local) et les bornes + 3 câbles réseau.

Ces dispositifs couvriraient :

La mairie (intérieur des locaux si besoin et suivant l'emplacement choisi).  
L'extérieur de la mairie, centre bourg à préciser car le service du C. Départemental n'a pas pu accéder aux tests.

Pour adhérer au projet et recevoir le matériel adéquat :

Il sera nécessaire de faire parvenir une délibération (date butoir fixée au 6 novembre 2015) pour une mise en relation avec le fournisseur qui nous transmettra un bon de commande et livrera ensuite le matériel complet (bornes, fixations, câblage, ...).

Un guide d'installation sera également envoyé à cette occasion.

Le Conseil Départemental nous fera parvenir, par courrier : Flyers et signalétique.

Les Critères essentiels :

- Accessibilité et confort à l'intérieur (horaires et jours d'ouverture de l'espace de service public, espace intérieur agréable...).
- Accessibilité et confort extérieur (espace permettant de s'asseoir, de s'abriter et éclairage public...).
- Facilité d'identification et d'accès au site pour des visiteurs occasionnels.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de se renseigner sur différents points avant de choisir à la prochaine réunion s'il adhère ou non au dispositif WIFI 63.

Mme Stéphanie GIRAUDET est chargée de demander le coût pour un abonnement supplémentaire sur la place, si l'autorisation des riverains est nécessaire, si les tests sont concluants et s'il n'y a pas de risques avec les enfants à l'école.

## **BOULANGERIE-LOGEMENTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture nous a accordé la subvention DETR pour les 2 logements.

Ci-dessous nouveaux plan de financement

<b>FINANCEMENT PREVISIONNEL BOULANGERIE</b>		
COUT HT	Subvention Conseil Général (obtenue)	71 267 €
	Subvention DETR (obtenue)	85 521 €
285 070 €	Subvention A89 (obtenue)	3 000 €
	Fonds Européens ( <b>en attente</b> )	68 268 €
	Commune	57 014 €

COUT HT	FINANCEMENT PREVISIONNEL LOGEMENTS	
	121 943 €	Subvention C.G (obtenue)
+	Subvention DETR (obtenue)	36 583 €
50 000 €	Réserve Parlementaire (obtenue)	10 000 €
Acquisition du bâtiment	Commune (emprunt)	106 544 €

## **SIGNATURE DES MARCHES**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la signature des marchés se fera jeudi 24 septembre à 17 heures. Monsieur LESMES convoque les entreprises.

## **TAP (REGLEMENT-FICHES INSCRIPTION-INTERVENANTS)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les horaires des TAP : mardi-jeudi-vendredi de 15H30 à 16H30.

Les intervenants retenus sont :

- ✓ Mme LARCHER Jennifer en sport : 3h/semaine 20€ de l'heure.
- ✓ Mme BRAYDA BRUNO Aurore en musique : 1h/semaine 20€ de l'heure.
- ✓ Mr GAGNA Bernard en dessin : 1h/semaine 20€ de l'heure.
- ✓ Clown en vadrouilles (initiation aux arts du cirque) : 1h/semaine 35€ de l'heure (frais de déplacements)
- ✓ Personnel communal : Mmes PETITJEAN Françoise et LOIT Catherine (animations diverses) : 3h/semaine.

Nous devons valider par délibérations et conventions ces intervenants.

Lors de la réunion du 3 septembre avec les parents d'élèves, il a été demandé d'établir un règlement ainsi que des fiches d'inscriptions au TAP.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de valider par délibérations et conventions ces intervenants et également le règlement et les fiches d'inscriptions aux TAP.

## **VENTE ET LOCATION DE GOBELETS REUTILISABLES**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le SICTOM des Combrailles utilise des gobelets réutilisables qu'ils ont achetés à une société française d'insertion Ecocup Distribution.

Cette société donne la possibilité d'acheter ou de louer des gobelets réutilisables et personnalisables. Ils font également des pichets et des verres à pieds.

Si nous souhaitons demander un devis, il faut connaître la quantité souhaitée (conditionnement de 125, 250, 500 ou 1 000) et le nombre de couleurs sur le verre.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de se renseigner auprès du SICTOM pour connaître le fonctionnement. Mr Gérard MOURLON est chargé de ce dossier.

## **DEVIS : SONORISATION**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que des devis concernant la sonorisation nous ont été fournis par TSD et MANUTAN Collectivités :

### **TSD**

- Vidéoprojecteur : 549 € TTC
- Amplificateur : 1 299 € TTC
- Enceintes : 300 € TTC

### **MANUTAN Collectivités**

- Sonorisation portable : 372 € TTC
- Pupitre de conférence amplifié : 630 € TTC
- Vidéoprojecteur : 563 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal décide de demander à MANUTAN Collectivités de venir pour nous faire une démonstration. Mr GOUYON Gilles est chargé de ce dossier.

## **SMADC**

### **Renouvellement du matériel informatique.**

Consultation coordonnée et mutualisée pour le rééquipement informatique 2016 des adhérents du service informatique.

Monsieur le Maire, rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que le SMAD des Combrailles propose périodiquement un renouvellement global de leurs matériels informatiques aux adhérents de son service informatique.

Il explique qu'un rééquipement est prévu pour 2016 et que dans le cadre des procédures de marchés publics, ce rééquipement pourrait se faire de façon coordonnée et mutualisée, via la création d'un groupement de commande, dont les modalités sont définies dans la convention ci-jointe.

Il propose donc à l'assemblée délibérante d'adhérer à ce groupement de commande afin de permettre au SMADC d'inclure l'Etablissement Public Local dans le cadre de ce marché, pour la consultation de prestataires, via un appel d'offres ouvert.

Il précise, que dans le cadre d'un groupement de commande, le dernier alinéa de l'article 8 II du code des marchés publics oblige, d'une part, l'Etablissement Public Local à définir ses besoins préalablement à la mise en concurrence de prestataires et d'autre part, que l'Etablissement Public Local passe ensuite commande auprès du prestataire retenu par le groupement.

Oùï cet exposé, l'assemblée délibérante, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** l'intérêt de cette démarche mutualisée et coordonnée ;

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commande proposé par le SMAD des Combrailles ;

**DECLARE** que l'Etablissement Public Local a défini ses besoins comme suit (en fonction du formulaire de définition des besoins transmis par le SMAD des Combrailles) :

- 2 « Configuration sans écran » à 1 330 € TTC soit 2 660 € TTC.
- 2 « Clé USB 3.0 » à 30 € TTC soit 60 € TTC.

**APPROUVE** les modalités définies dans la convention constitutive du groupement de commande ci-jointe ;

**DIT** que les crédits nécessaires au paiement de la commande finale, basée sur la fiche de définition des besoins ci-jointe, seront inscrits au budget 2016 de l'Etablissement Public Local ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **Mutualisation de la maintenance informatique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que début 2015, le SMADC avait adressé un questionnaire à 56 communes du territoire afin de recenser le matériel informatique des écoles au vu de créer un service de maintenance informatique mutualisé pour les écoles.

Sur les 56 communes seulement 21 ont répondu. Après analyse de ces questionnaires, le comité syndical du SMADC considère qu'il n'est pas pertinent de s'orienter vers une telle solution. La cotisation demandée aux communes pour couvrir les frais de ce service serait trop élevée. Le SMADC estime qu'il est plus avantageux et plus économique pour les communes de travailler avec des prestataires de proximité qui interviendront ponctuellement au coup par coup.

### **EDUCATION NATIONALE**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que pour la rentrée scolaire 2015/2016, ont été nommées :

- Classe MS-GS-CP-CE1 (19 enfants) : Mme DELOYE Charlène à partir du 1<sup>er</sup> mars 2016 (congé parental du 01/09/2015 au 29/02/2016). Remplaçante Mme BRUGES Marie.
- Classe CE2-CM1-CM2 (20 enfants) : Mme ROUSSEL Fanny, directrice du lundi au jeudi (80%) et Mme CHALLE le vendredi.

### **SDIS**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers qu'en date du 13 Février 2013, la commune avait signé une convention avec le SDIS afin d'autoriser les absences de Michel STEGER (SPV) pendant son temps de travail. En échange, la cotisation annuelle au SDIS était un peu moins élevée. Mr STEGER n'étant plus Sapeur Pompier, la convention est annulée.

### **PREFECTURE**

Monsieur le Maire donne la réglementation de la navigation sur le plan d'eau du barrage des Fades-Besserve. Une copie de cet arrêté a été envoyé (mail ou papier) à chaque conseiller.

Est interdit sur l'ensemble de la retenue :

- La plongée subaquatique
- La traction de bouées ou engins similaires

- Le parachutisme ascensionnel
- Le transport de voyageurs.

La circulation est interdite du coucher au lever du soleil.

La pratique du motonautisme et du ski nautique est interdite avant 9 heures et après 19 heures. La baignade est interdite sur l'ensemble de la retenue en dehors des 3 zones définies qui sont (le Pont du Bouchet, Confolant et la Chazotte).

### **OFFICE DE TOURISME**

Mme Pierrette ALVES présente la création d'une boucle VTT dans les Combrailles qui passe sur la commune.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que comme chaque année la commune ira aider pour la mise en place du marché bio qui aura lieu le dimanche 27 septembre. Seront prêtées les 47 tables et petites cuillères de la salle des fêtes. La mise en place se fera le mercredi 24 septembre à partir de 9H/9H30, seront présent G.MOURLON – JC LASCIOUVE - G. GOURDY - J.LONCHAMBON et 2 employés communaux.

### **REMERCIEMENTS**

Christophe et Séverine BERAUD remercient le Conseil Municipal et les employés communaux.

### **INFOS / REUNIONS / INVITATIONS**

- ✓ Ressourcerie en Combrailles Invitation le **samedi 26 septembre à 18H30 à St Maurice.**
- ✓ Région Auvergne : invitation à un séminaire sur le thème « La transition énergétique en pratique » le **jeudi 24 septembre de 10H à 16H30 au Puy en Velay.**
- ✓ ACDC : Réunion le **samedi 3 octobre à 10H St Gervais d'Auvergne** : Calendrier des associations 2016.
- ✓ Foire de Montluçon : Invitation inauguration officielle le **samedi 26 septembre à 10H.**
- ✓ Conseil Général : invitation pour le **sommet de l'élevage du 7 au 9 octobre.**
- ✓ L'école des sciences : Conférence scientifique "Le réchauffement climatique, une réalité qui n'est plus un mythe !" qui se déroulera le **mardi 6 octobre 2015 à 18H à la salle des fêtes de Châteauneuf.**
- ✓ Gendarmerie : Célébration de Sainte Geneviève le **vendredi 6 novembre à partir de 16H30 à Entraigues, suivi du repas dansant à Ennezat au prix de 29€.**
- ✓ Association des paralysés de France : Nous sollicitons pour vendre un carnet de 10 tickets au prix de 2€, le 1<sup>er</sup> prix est une Peugeot 2008.

## **TRAVAUX A FAIRE DANS LES VILLAGES ET LA COMMUNE / LES EMPLOYES**

- Fossé au Vernadel entre les poubelles : demander à Eric.
- Prévoir une réunion de la commission des travaux pour regarder toutes les demandes avec les personnes concernées.

## **RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS**

### Vie communale :

- Nettoyage d'automne le 19 septembre à 8H30 devant la mairie.
- 100 ans de Mme AUBIGNAT Elise de Perol le 20 septembre à 14H salle des associations.
- Réunion de préparation pour l'élaboration du calendrier des festivités 2016 de St Priest le mardi 22 septembre à 19H30 salle des Associations.
- Don du sang le 2 octobre de 16H à 19h salle des fêtes.
- Illuminations de Noël : date pour la mise en service : 07/12/2015  
date de dépose : 10/01/2016

### Tourisme et Patrimoine :

- Bilan des variétés fruitières de la commune suite à la collecte du 4 octobre 2014 à la salle des associations le 2 octobre. Faire un article dans le journal et un courrier à toutes les personnes ayant apporté des pommes pour les inviter. Mr Laurent DESAUNOIS fait faire un devis pour la collecte de greffons.

SIV DE MENAT : Réunion le 28 septembre 2015

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Cimetière : Lancer la procédure pour la récupération des tombes qui ne sont plus entretenues,
- Eclairage Public : Relancer EDF,
- ADAPEI : Prendre RDV avec Monsieur MIOCHE pour trouver une solution pour faire ralentir les voitures sur la route des Fades au niveau de l'ADAPEI. Le cheminement des piétons le long de la route des Fades sera également étudié.